

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 FÉVRIER

UN BON EXEMPLE

Le congrès national républicain a jeté les bases d'une vaste association électorale. L'œuvre est constituée ; les statuts sont votés ; le comité central fonctionne.

Les délégués des comités électoraux républicains de Paris et des départements se sont entendus pour formuler un programme d'action commune.

Certains républicains jettent la pierre à ce comité électoral dont les ramifications s'étendent dans tous nos départements.

Il nous semble que les conservateurs ont mieux à faire : imiter l'exemple du congrès républicain ; organiser en vue des élections futures une association puissante formée par les comités de chaque département et reliés entr'eux par un comité central.

Nous comprenons que les railleurs de l'association républicaine nationale sient la partie belle. Son programme politique est d'autant plus nul qu'il n'existe pas à proprement parler.

Faire des déclarations de principes, déterminer tels ou tels articles de professions de foi républicaine, des revendications radicales et jacobines, c'était, en effet, rendre toute association impossible.

Aussi l'Association nationale a-t-elle ouvert son sein aux délégués de toutes nuances républicaines : cela ne veut point dire qu'ils aient tous répondu à cet appel fraternel.

Partisans du Concordat ou partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, adversaires ou défenseurs de l'impôt progressif sur le revenu, tous sont invités à se grouper autour de la houlette du pasteur qui préside aux destinées de cette association.

Que de germes de discordes renferme une telle œuvre ! dira-t-on : elle n'est pas née viable.

Fort possible ; mais le but qu'elle poursuit, l'espoir qu'elle nourrit reposent précisément sur cette coalition de tous les dissi-

dents républicains : il fallait donc absolument exclure tout programme politique déterminé, surmonter dans l'organisation constituée de cette association les querelles, les dissidences des divers groupes républicains.

Le danger nous apparaît précisément dans cet oubli des divisions intestines des républicains.

Ainsi unis par des raisons supérieures, les comités républicains, sous la direction d'un comité central, pourront, en certaines circonstances, jouer un rôle efficace, décisif. Créer un parti de gouvernement, élargir la propagande républicaine, imposer la discipline aux groupes de nuances diverses, soutenir l'idée républicaine là où elle est menacée, la faire pénétrer là où elle est inconnue, telle est le rôle ambitionné par l'association. On avouera qu'il mérite d'être pris en considération.

Les conservateurs ne sauraient donc trop attacher d'importance à cette organisation naissante ; s'ils ne veulent point en être victimes, sans hésitation aucune, ils doivent, dans leurs départements respectifs, fortifier leur organisation électorale et se hâter d'unir étroitement leur action en syndiquant leurs forces au moyen d'une association autant et plus « nationale » que celle que préside le pasteur Steeg ou l'ex-membre de l'internationale qui a nom Tolain.

Les républicains nous offrent rarement de bons exemples à suivre : ne laissons pas perdre cette belle occasion de les imiter.

EDMOND ROBERT.

Difficulté ajournée et non résolue

La Chambre s'est ajournée jusqu'à vendredi prochain, interrompant pour la seconde fois une discussion d'ordre économique qui intéresse au plus haut degré le pays en général et l'avenir de notre agriculture en particulier.

Ce n'est pas uniquement dans le but de se donner le loisir nécessaire pour célébrer en famille, cette année, les fêtes du carna-

val que la majorité républicaine a suspendu ses travaux parlementaires. D'autres considérations l'ont inspirée dans cette circonstance. Quelques-uns de ses membres ont été guidés par le désir de donner à l'agitation libre-échangiste le temps de se manifester, de faire son œuvre avant le vote définitif de la Chambre sur le projet en discussion ; d'autres, les initiés aux intrigues de couloirs et aux dessous de cartes parlementaires, ont eu pour seul et unique souci d'éviter pour l'instant une crise ministérielle qui s'annonçait comme imminente.

Nos lecteurs ont constaté avec nous que ces jours derniers, si nos ministres ont évité de prendre la parole à la Chambre dans la discussion des céréales, ils n'ont pas tous gardé au dehors la même réserve. Trois ou quatre d'entre eux, notamment, ont ouvert leur porte depuis huit jours aux délégations qui sont venues de Marseille, de Montpellier, de Lyon et d'autres villes, protester auprès des membres du gouvernement contre le relèvement proposé des droits de douanes sur les céréales étrangères.

Les délégués ne se sont pas fait faute d'user et d'abuser même un peu de la faculté qui leur était offerte de s'entretenir avec M. Goblet, Develle, Granet et Lockroy. Les ministres, interrogés, ont répondu et leurs réponses n'ont pas eu précisément un caractère d'uniformité. Il est certain que l'attitude de M. Goblet n'a pas été celle de M. Lockroy au cours de ces entretiens, et que M. Develle n'a pas tenu aux délégués le même langage que M. Granet. Des engagements ont été pris quelque peu contradictoires.

Il a paru difficile à la majorité républicaine que ces engagements fussent tenus de part et d'autre sans soulever au sein du conseil un conflit fatalement destiné à dégénérer en crise ministérielle.

C'est pour parer à ce danger, ou tout au moins pour l'ajourner jusqu'au vote définitif du budget de 1887, que la Chambre s'est donné congé jusqu'à vendredi prochain.

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE L'AUBE.

L'extrême-gauche l'emporte dans l'Aube. Malgré tous les efforts de l'administration, le candidat des opportunistes a été battu. On a assez d'eux dans ce département. C'est le candidat radical qui a été élu dimanche.

Pour expliquer cet échec, la *Republique française* l'attribue à une coalition des conservateurs et des radicaux. C'était prévu. Mais il y a un petit malheur, c'est que 20,000 électeurs se sont abstenus, et 3,000 suffrages se sont perdus sur des noms divers. Ces 23,000 voix représentent exactement le chiffre du parti conservateur.

LES SOUS-PRÉFECTURES

Il est dès aujourd'hui permis de croire que le projet de suppression de 68 sous-préfectures déposé par le gouvernement, par déférence pour un vote de la Chambre, ne recevra pas son exécution.

M. Goblet, président du conseil, lors de la discussion de ce projet, indiquera résolument la nécessité d'une consultation des conseils généraux sur cette mesure, contre laquelle le nombre des protestations s'élève chaque jour.

Le résultat de cette consultation n'est pas douteux et l'on a la certitude dans les sphères ministérielles que la majorité de la Chambre se rangera à l'avis des assemblées départementales.

Elections Allemandes

Les résultats connus à cette heure ne sont pas assez nombreux pour permettre de porter un jugement quelconque sur les élections de lundi.

Toutefois, on peut prévoir que le futur Reichstag sera à peu près semblable à celui qu'on avait dissous ; les députés sortants sont réélus dans presque toutes les circonscriptions. Quant aux élections d'Alsace-Lorraine, elles sont telles qu'on s'y atten-

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CHERCHEZ LA MÈRE

Bobn, Agénor entra dans la maison de Mme Balmorin, et trouva que la concierge était la plus aimable des femmes, parce qu'elle lui dit que madame était chez elle.

Tout en montant chez Mme Balmorin, il repassait dans sa tête ses rêves et ses souvenirs, et semblait les semer comme des fleurs sur chaque marche de l'escalier. Il revoyait sa fiancée d'autrefois, au moment où il espérait encore qu'elle serait sa femme ; il croyait avoir vingt ans de moins. Ce beau jardin de sa jeunesse, qui avait été envahi par les épines et les broussailles, il le retrouvait tout à coup dessiné, ratissé, fleuri, et il se promenait avec délices dans les belles allées d'autrefois.

Il sonna, et pendant que la sonnette s'agitait, son cœur battait aussi comme s'il avait tenu au cordon de sonnette.

Une femme de chambre vint ouvrir.
 — On m'a dit que Mme Balmorin était chez elle, dit Agénor d'une voix tremblante.

— Oui, monsieur, entrez, répondit la femme de chambre, qui le regarda avec étonnement, et parut trouver étrange que ce grand et superbe monsieur

eût un air si timide.
 — Qui faut-il annoncer ? lui demanda-t-elle. Il hésita un instant.

— Si je lui faisais une surprise, pensa-t-il, si je ménageais une petite scène de reconnaissance.

— Dites à Mme Balmorin, répondit-il, que c'est une ancienne connaissance de sa famille, un monsieur qu'elle a vu autrefois.

La femme de chambre le fit attendre un instant, elle s'acquitta de la commission, puis revint et l'introduisit dans un petit salon où se trouvait une femme, qui se leva pour le recevoir.

Il eut peine à retenir un cri de joie... il se trouvait en face de sa Clary, toujours belle, toujours séduisante. Elle n'avait guère que trente-neuf ans, et, si ce n'étaient plus les fleurs du printemps, c'étaient encore les rayons de soleil de l'été.

— Monsieur Agénor ! s'écria Mme Balmorin dès qu'elle l'aperçut.

Agénor... le petit nom de baptême, le nom de la jeunesse... Elle n'avait donc pas oublié non plus les anciens souvenirs ; c'était d'un bon augure.

La femme de chambre sortit, referma la porte, et Agénor resta seul avec Mme Balmorin.

— Vous, monsieur, lui dit-elle, toute troublée, vous ici ! mais quel peut être le but de cette visite ?

Agénor resta stupéfait... elle ne devinait donc rien, elle ne l'aimait donc plus ?

— Le but de ma visite, lui dit-il d'une voix toute émue, mais il est facile à deviner. Je viens vous demander ce bonheur en retard, que vous pouvez enfin m'accorder, puisque vous êtes veuve.

— Veuve ! s'écria-t-elle... Mais regardez donc, monsieur, mon mari est ici, devant vous : c'est devant lui que vous venez demander ma main !

Il jeta un cri, se retourna, et aperçut alors, dans le fond de la pièce, un homme assis, ou plutôt effaissé dans un fauteuil ; une sorte de masse qui n'avait plus que la forme humaine, et dont le visage hébété, aux lignes tombantes, aux yeux terces, n'était plus éclairé par la pensée ; un de ces pauvres morts vivants qu'on appelle des paralytiques.

Au moment où M. Balmorin était tombé comme foudroyé, on n'avait relevé qu'un corps inerte, immobile, et l'on avait cru, au premier moment, qu'il était mort frappé d'apoplexie. Un journal, qui manquait de matériaux pour les accidents de la journée, s'était emparé de cette nouvelle à sensation, et elle était arrivée ainsi jusqu'à Mme des Etangs, qui s'était empressée de le redire à celui qu'elle intéressait le plus au monde.

Le malheureux paralytique, rapporté sur un brancard à sa femme et à sa fille, dont il serait trop long de raconter l'effroi, le désespoir, le dévouement héroïque et infatigable, put recouvrer peu à peu la parole et l'usage de ses membres...

une parole embarrassée, un mouvement alourdi, mais qui lui permettait de balbutier quelques mots, de remuer les bras et de marcher, mais la paralysie avait frappé le cerveau : cette pauvre tête infirme, que l'intelligence n'aimait plus, était comme le palais de la *Belle au Bois dormant* : la reine n'était pas partie, comme l'âme après la mort, mais elle était endormie, elle ne trahissait son existence que par des mots sans suite, qui tenaient du rêve, mais enfin, elle était là et pouvait se réveiller.

Au moment où Agénor était entré, le malheureux infirme, assis devant un petit guéridon, s'amusait à regarder, comme un enfant, un grand livre d'images que sa femme avait placé devant lui pour le distraire, et, tout à son occupation, qu'aucune pensée ne venait troubler, il n'avait pas même remarqué l'entrée d'Agénor.

— Lui ! Lui !... s'écria Agénor bouleversé, désespéré de renoncer à la seule femme qu'il eût jamais aimée, et en même temps épouvanté de la demande qu'il venait de faire devant le mari lui-même.

— Oh ! rassurez-vous, dit-elle tristement ; il ne vous comprend pas.

Et elle lui raconta ce que nous venons de dire.

— Et moi qui, en arrivant, vous ai cru en deuil de veuve, lui dit-il.
 Par le fait, elle portait chez elle une simple robe

daît... en France. Ni le manifeste du prince de Hohenlohe, ni les menaces, ni la pression administrative la plus vigoureuse n'ont pu amener les électeurs des provinces annexées à voter autrement qu'ils ne l'ont fait depuis seize ans, c'est-à-dire pour les candidats de la protestation. Il y a dans cette manifestation, que les manifestants eux-mêmes savent ne pouvoir être que platonique, un côté touchant devant lequel on doit s'incliner respectueusement.

A Metz, M. Antoine est réélu avec 8,000 voix de majorité.

On connaît jusqu'à présent les résultats de 445 élections : 53 sont favorables aux partisans du septennat et 34 aux adversaires du septennat.

Il y a en outre 28 ballottages, dont 13 entre socialistes et septennalistes, 10 entre progressistes et septennalistes, 2 entre membres du centre et démocrate, 4 entre socialiste et progressiste et 4 entre progressiste et conservateur.

Sur les 87 élections définitives, il y a 38 nationaux-libéraux, 44 membres du Centre, 45 Alsaciens, 43 conservateurs, 6 socialistes, 3 progressistes et 4 guelfes.

Les catholiques partisans du septennat l'emportent jusqu'ici sur les catholiques opposants.

Pour bien apprécier les résultats, il importe de savoir comment se divisent les partis en Allemagne.

Voici quelles étaient les forces de chacun d'eux sous l'ancien Reichstag :

Gouvernementaux	
Conservateurs.....	78
Parti de l'Empire.....	28
Nationaux libéraux.....	54
soit 157 voix.	
Opposition	
Libéraux.....	67
Centre (catholiques).....	99
Polonais.....	46
Socialistes.....	24
Guelfes.....	44
Alsaciens.....	45
Parti du peuple.....	7
Danois.....	4
soit 240 voix.	

Les Alsaciens, les Guelfes et les Polonais suivaient la direction de M. de Windthorst, qui est lui-même le chef du parti guelfe ou partisan de la Maison de Hanovre. On sait que M. de Windthorst est un ancien ministre du roi de Hanovre.

La pression gouvernementale la plus violente a été exercée par M. de Bismarck et ses agents ; en Alsace, particulièrement, les visites domiciliaires, la prison, rien n'a été épargné. Aux candidats alsaciens, aux candidats de la protestation, comme ils se nomment, la Prusse opposait sans vergogne les *Kreisdirectors*, c'est-à-dire les sous-préfets de chaque arrondissement.

Les catholiques se sont divisés : les uns ont continué à se poser en adversaires du septennat militaire, d'autres ont cru devoir céder par déférence pour les conseils du Saint-Siège.

Les membres du clergé auxquels les Alsaciens avaient confié l'honneur d'affirmer au Reichstag allemand l'attachement de l'Alsace

à la patrie française, sont restés fidèles à cette noble mission.

Metz, 22 février.

Dimanche, dans la soirée, le Gouvernement allemand faisait afficher le manifeste suivant :

« DERNIER APPEL »

» Au moment où le scrutin va s'ouvrir, nous croyons de notre devoir d'adresser à tous les électeurs, sans distinction de parti, une suprême adjuration.

» Electeurs, l'élection de M. Antoine serait une manifestation stérile ; bien plus, une manifestation dangereuse.

» M. Antoine s'est placé pour ainsi dire hors du terrain légal.

» M. Remlinger est dans la logique et dans le droit.

» L'élection de M. Antoine n'empêchera rien et suspendra sur nos têtes bien des malheurs et bien des représailles.

» Le Gouvernement, par les voix les plus autorisées, vous avait fait connaître les conséquences qui pourraient découler du succès des candidatures extrêmes : maintien du régime de l'exception, mesures de rigueur, voilà ce qui nous attend si M. Antoine l'emporte.

» On a même parlé de GUERRE (en grosses lettres), espérons que cette dernière et redoutable éventualité nous sera épargnée ; mais qui pourrait l'affirmer ?

» Electeurs, l'heure est grave, pesez bien les responsabilités qui s'attachent à votre vote, descendez au fond de vos consciences et demandez-vous si vous voulez contribuer, dans une mesure quelconque, à déchaîner sur votre pays tous ces fléaux.

» Non, vous ne le voudrez pas. Sans renoncer aux sympathies que vous pouvez conserver, vous ferez abstraction des questions de sentiment. La situation exceptionnelle dans laquelle nous sommes doit triompher de toutes les hésitations.

» Electeurs, entre la protestation et la modération, vous ne pouvez hésiter.

» Vous vous rendrez au scrutin avec résolution, et, en votant pour M. Remlinger, vous voterez pour le bon sens et la raison. »

Ce manifeste est signé « le comité », mais comme ce comité est composé de deux paysans illettrés et du candidat Remlinger qui n'en sait pas beaucoup plus long qu'eux, on ne peut mettre en doute qu'il n'émane du Gouvernement.

Du reste, ici, les affiches du candidat officiel étaient envoyées en franchise et portent imprimées dans le bas cette mention : « prière à M. le maire de faire afficher. »

Les bulletins étaient également expédiés directement à l'autorité et sont aussi accompagnés de l'avis d'avoir à les faire distribuer aux électeurs.

Par contre, les agents électoraux de M. Antoine ont été en butte aux tracasseries de toutes sortes, et les gendarmes ne se gênaient pas pour lacérer les affiches à coups de sabre.

L'Alsace et la Lorraine sont restées fidèles, elles ont réélu le candidat de la protestation,

aussi nous saluons avec respect les vaillantes provinces.

Ni les menaces de l'Allemagne, ni les fautes de la République elle-même n'ont pu affaiblir dans leur cœur l'amour de la France, et leur énergie a bravé la colère du vainqueur qui les écrase. Qu'elles reçoivent les hommages de tous les cœurs français.

On télégraphie au *Journal des Débats* :

« Les élections ont eu lieu à Berlin dans le plus grand calme. La présence des ouvriers qui allaient voter a seulement donné un peu plus d'animation aux rues de la ville. L'affluence des électeurs a été particulièrement remarquable : on compte environ 80 à 85 votes exprimés sur 100 électeurs inscrits.

» Les élections de Berlin sont un échec pour les progressistes, en ce sens qu'ils n'ont pu faire passer un de leurs candidats au premier tour de scrutin. Au contraire, on peut constater l'accroissement des voix données au parti socialiste qui, dans la ville entière, a groupé près de 90,000 voix ; c'est aujourd'hui le parti numériquement le plus fort dans la capitale. »

LE COMTE ROBERT DE MUN

Une triste nouvelle est arrivée la semaine dernière de Munich : M. le comte Robert de Mun y est mort le 17 février.

Depuis deux mois, il s'était rendu à Munich pour faire soigner par un spécialiste une nécrose maxillaire.

L'amputation de la mâchoire fut jugée nécessaire.

On croyait avoir complètement réussi, quand une hémorragie se manifesta le lundi 14, mettant le patient à toute extrémité.

Les enfants, qui étaient à Paris, furent appelés en toute hâte mercredi. Ils sont arrivés juste à temps pour recevoir la dernière bénédiction paternelle.

Le comte de Mun était âgé de quarante-sept ans. Avec le comte Albert, son frère cadet, il était né du premier mariage du marquis de Mun avec M^{lle} de Ferronnays.

De son second mariage avec M^{lle} de Ludre, le marquis eut quatre enfants : la duchesse d'Ursel, la comtesse Pierre d'Harcourt, la comtesse de Franqueville et M. l'abbé de Mun, vicaire à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le comte Robert de Mun, ancien officier de carabiniers, avait cessé de faire partie de l'armée lorsqu'il épousa M^{lle} Ladoucelle, qui mourut un an après son mariage. Il épousa, en secondes noces, la fille du prince Marc Beauvau, la princesse Jeanne, dont il eut quatre enfants : Adrien, Marie-Eugénie, Alexandrine et Gabriel.

Comme son frère le comte Albert de Mun, M. Robert de Mun était tout dévoué aux cercles catholiques d'ouvriers et aux œuvres de propagande catholique.

Les obsèques de M. le comte Robert de Mun ont été célébrées samedi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, au milieu d'une affluence considérable d'amis empressés à rendre les derniers devoirs au dévoué serviteur de l'Eglise et de la Monarchie. Tous les sénateurs et députés de la droite actuellement à Paris, les membres du comité des cercles catholiques d'ouvriers assistaient à cette imposante cérémonie. M. le comte Albert de Mun a reçu les témoignages les plus touchants de condoléances.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY

Election au Conseil d'arrondissement

Du dimanche 27 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. Prosper COUSCHER

Ancien Président du Tribunal de Baugé, Propriétaire à Brézé.

La *Petite France*, journal qui exploite le département, sans que son patron y ait d'autre intérêt, prétend que M. Couscher a été choisi comme candidat par M. Gigot

seul, que M. Gigot a fait connaître son choix à ses maires et que cette outrecuidante omnipotence et ces allures impertinentes commencent à sembler insupportables à bon nombre de ses collègues et plus particulièrement aux électeurs qui prétendent choisir eux-mêmes.

C'est toujours l'histoire écrite à la façon républicaine.

Que l'honorable M. Gigot jouisse dans le canton d'une légitime influence due aux nombreux services qu'il a rendus, c'est certain et c'est ce qui exaspère les républicains ; mais que cette influence cherche à s'imposer autocratiquement, voilà ce qui est d'invention wilsonnienne. Que la *Petite France* veuille donc bien nous citer, en dehors de M. Aubelle, ex-candidat malheureux, les maires qui trouvent le joug pesant, ceux qui se sont rendus à la réunion sous-préfectorale organisée en faveur de M. Hacault et qui y ont pris des engagements.

La vérité, la voici : la candidature de M. Couscher, avant de lui être offerte, a été soumise aux conservateurs du canton, et M. Couscher ne l'a acceptée qu'après s'être assuré que partout on lui avait fait bon accueil. Cette candidature, en effet, ne peut exciter que des sympathies. M. Couscher est un homme sage, expérimenté, libéral, connaissant les besoins du pays, rompu aux affaires par une longue pratique ; de plus, il a été victime de l'abominable épuration judiciaire faite pour la corée opportuniste. Où pouvait-on trouver un meilleur candidat ?

Aussi ne doutons-nous pas de son succès. M. Hacault, notaire en exercice, pourra réunir les voix de ceux qui ont intérêt à la ménager, mais nous sommes convaincus que l'immense majorité du canton votera pour M. Couscher, en dépit des radicaux de la *Petite France* et des opportunistes du *Patriote*.

M. Hacault a d'ailleurs omis de dire auquel de ces partis il appartient, afin de les ménager tous les deux. Ce sera, nous l'espérons bien, la précaution inutile.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Nous croyions être débarrassés de l'hiver. Pas du tout, le malheureux est revenu sur ses pas. Le froid était très vif ce matin : le thermomètre était redescendu à 2 degrés au-dessous de zéro.

Vers 11 heures, le ciel, qui était brumeux, s'est éclairci. Le vent souffle du sud-ouest.

Le Mandement de M^r l'Evêque d'Angers pour le Carême de 1887 est destiné à combattre la *Libre-Pensée*.

Nous regrettons que son étendue ne nous permette pas de le reproduire en entier. En voici du moins le Dispositif :

ART. 1^{er}. Nous rappelons les condamnations portées par les Souverains Pontifes contre la Franc-Maçonnerie et les autres sociétés du même genre qui poursuivent un but hostile à l'Eglise et à la Religion.

Nous déclarons que les sociétés dites « de la libre pensée » rentrent dans cette catégorie, et, par suite, il est défendu, sous peine d'excommunication, d'en faire partie ou de s'y affilier, de quelque manière que ce soit.

En ce qui concerne le saint Temps du Carême

ART. 2. Nous rappelons aux fidèles de notre diocèse que, suivant les lois de l'Eglise, le précepte du jeûne est obligatoire pour tous ceux qui ont accompli leur vingt et unième année et qui n'ont pas de raison légitime pour en être dispensés. Les adoucissements que, cette année encore, en vertu d'indults apostoliques, nous croyons devoir apporter aux prescriptions du Carême, sont un motif de plus pour qu'une loi, déjà rendue si facile, soit fidèlement observée.

ART. 3. Nous permettons l'usage des œufs jusqu'au mercredi saint inclusivement. Nous autorisons, en outre, l'usage du lait cuit, des laitages et du beurre, même en assaisonnement, à la collation comme au repas principal.

Nous étendons cette permission à tous les jours de jeûne de l'année.

ART. 4. Nous accordons d'une manière générale, cette année, la permission d'user d'aliments gras le jeudi, lendemain du jour des Cendres, les dimanche, lundi, mardi et jeudi des semaines suivantes, jusqu'au mardi saint inclusivement.

Les personnes tenues au jeûne ne pourront user de cette permission qu'une fois le jour, au principal repas, excepté le dimanche.

de laine noire, que l'on pouvait prendre pour un deuil.

— Oh ! je suis anéanti, continua Agénor. C'est si cruel de tomber ainsi du haut de son espérance un malheur auquel on s'est résigné, qui est devenu une habitude, vaut cent fois mieux qu'une espérance déçue. Mais du moins cette fausse nouvelle, qui m'a poussé ici tout rayonnant, m'a permis de me retrouver près de vous, de vous parler pour la première fois depuis votre mariage.

— Et pour la dernière, monsieur, répondit-elle.

— Oh ! ne me dites pas cela, je vous en supplie, je vous aimais tant ! et cet amour m'était bien permis, puisque nous devions nous marier.

— Nous devons chasser, dit-elle, tous ces souvenirs du passé.

— Mais le passé, c'est aussi le présent pour moi, s'écria-t-il ; je vous aime autant qu'autrefois. J'ai vingt ans de plus, mais mon cœur est resté le même ; est-ce qu'il y a un état civil pour les cœurs ?

Elle ne put s'empêcher de tressaillir, et il lui fallut un grand effort pour cacher l'impression que ces souvenirs lui causaient ; mais, reprenant bien vite son empire sur elle-même, elle lui répondit d'un ton sévère :

— Comment osez-vous me parler de cet amour qui ne vous est plus permis ? Je porte un autre nom que le vôtre, ce nom, je dois le faire respecter ; je me dois tout entière à mon mari, à ma fille,

car j'ai une fille. Et c'est ici, à mon foyer de famille, en face de mon mari, que vous venez...

— Mais puisqu'il ne comprend pas, dit Agénor.

Il ne regardait pas le malheureux infirme, qu'il ne comptait plus, pour ainsi dire, pour un être humain ; mais, s'il avait tourné la tête de son côté, il aurait vu que, depuis un instant, M. Balmoria le regardait fixement. Il s'était lassé de feuilleter les images, et, en relevant machinalement les yeux, il avait aperçu un étranger.

(A suivre.) ANAIS SÉGALAS.

Guibollard se promène à la campagne avec son jeune fils.

— Dis donc, papa, comment appelle-t-on ces grands arbres si longs et si maigres ?

— Ce sont des peupliers, mon enfant.

— Et à quoi ça sert-il ?

— On les coupe, on les scie... et on fait des planches de sapin.

Deux heures du matin, à La Villette.

Un passant est attaqué par deux garnements à mine sinistre :

— Ne me tuez pas, s'écrie-t-il, je n'ai rien sur moi, pas un sou...

— Hé ! va donc, poltron ! On travaille pour la gloire, nous autres !...

Et ils l'assomment.

Celles qui, à raison de leur âge, de leurs infirmités ou de leurs travaux, seront dispensées de l'obligation du jeûne, pourront faire gras deux fois par jour.

ART. 5. Toutes les personnes qui useront des permissions données ci-dessus seront tenues en conscience, selon leurs ressources, à une aumône. Cette aumône sera remise à M. le curé, dans chaque paroisse, et ensuite par lui, mais à part du produit des quêtes, au Secrétaire de notre Evêché, pour être employée à des œuvres pies, en particulier à celle de nos Séminaires, dont les besoins, en raison de la suppression des bourses précédemment accordées par l'Etat, sont plus considérables que jamais (1).

ART. 6. Les personnes qui ne peuvent satisfaire au précepte de l'aumône réciteront, une fois par semaine, cinq *Pater* et cinq *Ave*.

On ne devra pas user au même repas de viande et de poisson.

ART. 7. Le temps destiné à la Communion pascale commencera le dimanche de la Passion et finira le second dimanche après Pâques.

ART. 8. En vertu d'indults spéciaux du Souverain Pontife, en date du 26 janvier 1887, nous accordons, cette année, à tous les fidèles de notre diocèse, la permission d'user d'aliments gras tous les samedis de l'année, excepté les samedis de Carême et les autres samedis où le jeûne est prescrit par les lois de l'Eglise : la même permission est accordée pour les jours de la fête de saint Marc et des Rogations. Mais nous devons en même temps exhorter les fidèles à compenser par des aumônes et d'autres bonnes œuvres, suivant leur fortune et leur condition, l'adoucissement qu'on leur accorde par tolérance.

ART. 9. Nous rappelons qu'il est fait, chaque année, le jour de la Toussaint et celui de l'Ascension ou de l'Assomption (au choix de M. le curé), dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, aux offices du matin et du soir et à toutes les messes, deux quêtes en faveur de l'Université catholique d'Angers. Nous voulons, par là, procurer à tous les fidèles, sans exception, l'occasion de contribuer dans l'étendue de leurs moyens à cette grande œuvre catholique et nationale.

Nous exhortons vivement M. le curé à recueillir en même temps le plus de souscriptions possible, modiques ou fortes, pour une institution à laquelle se rattachent si puissamment les intérêts de la foi.

ART. 10. Nous rappelons que, aux termes de notre précédent mandement, le Denier des Ecoles chrétiennes doit être établi dans toutes les paroisses de notre di-

cèse à l'instar de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Il serait bon de nous faire connaître le plus tôt possible le chiffre des dizaines par paroisse, afin que chaque dizaine puisse recevoir gratuitement le *Bulletin de l'Enseignement libre*, qui paraît tous les mois.

LE CONCOURS MUSICAL

On lit dans le *Monde Orphonique* :

« Les envois des règlements et invitations du concours musical de Saumur sont terminés. Il arrive parfois que, dans les expéditions de ce genre, il se glisse quelques omissions involontaires ; en conséquence, les sociétés qui n'auraient pas reçu ces documents et qui seraient dans l'intention d'adhérer au concours, pourront les demander à M. Perreau, secrétaire général du concours, à Saumur (Maine-et-Loire), lequel s'empressera de les leur faire parvenir. Le concours musical, qui doit avoir lieu les 3 et 4 juillet prochain, a été décidé dans l'intention d'en faire une vraie fête de l'art musical et est, en quelque sorte, comme l'émanation du désir de la population saumuroise, qui se prépare à recevoir les sociétés musicales d'une façon enthousiaste et hospitalière. »

LES RECLAMATIONS DE NOS AGRICULTEURS

Les présidents et délégués des cent sept syndicats agricoles adhérents à l'Union des syndicats des agriculteurs de France, représentant les intérêts ruraux de soixante départements, ont demandé une audience à M. le président du conseil et à M. le ministre de l'agriculture pour protester contre tout retard ou tout abandon de la loi sur les droits de douane et déclarer que le maintien de l'état actuel jetterait le découragement parmi les cultivateurs des régions agricoles qu'ils représentent.

Cette protestation a été déposée par eux au ministère de l'agriculture et place Beauvau.

Étaient représentés les départements suivants :

Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Eure, Loiret, Côte-d'Or, Haute-Garonne, Loir-et-Cher, Saône-et-Loire, Indre, Aube, Vienne, Calvados, Haute-Marne, Loire-Inférieure, Aisne, Ardennes, Mayenne, Pas-de-Calais, Loire, Charente, Charente-Inférieure, Puy-de-Dôme, Seine-et-Marne, Oise, Pyrénées, Marne, Nièvre, Vosges, Meuse, Gers, Deux-Sèvres, Somme, Finistère, Jura, Sarthe, Ille-et-Vilaine, Landes, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Morbihan, Tarn-et-Garonne, Haute-Loire, Vendée, Aube, Seine-et-Oise, Dordogne, Drôme, Orne, Côtes-du-Nord.

Écouterait-on enfin les plaintes de nos agriculteurs ?

M. Brun, ancien directeur de la 22^e circonscription pénitentiaire et actuellement directeur de la maison centrale d'Ysses (Lot-et-Garonne), vient d'être nommé directeur de la colonie agricole de Saint-Hilaire (Vienne).

LES BALS A POITIERS

« Le carnaval s'en va » : on le répète tous les ans et tous les ans on constate qu'il reste un peu moins des anciennes coutumes, des anciennes gaietés.

Gai ! certes il ne l'est point le carnaval de 1887. Les journaux parisiens nous rapportent que l'on ne voit pas un masque sur les boulevards jadis si bruyants. Le bal de l'Opéra, ce fameux bal dont parlent les jeunes gens de province avec des soupirs dans la voix, ce fameux bal a été samedi d'un triste, mais d'un triste...

Le fait est qu'au milieu des graves préoccupations qui assiègent le pays, les gens ont quelques raisons de n'être pas tout à la joie.

A Poitiers, dit le *Journal de l'Ouest*, si rien dans les rues et sur nos promenades ne rappelle que nous sommes dans les « jours gras », on a, en revanche, beaucoup dansé.

Il y avait bal, samedi, chez M. Charpentier, où 22 couples se sont fort gentiment amusés jusqu'au matin ; à l'hôtel de la Lemproie, bal de la 48^e section des Prévoyants de l'avenir. Cette soirée, parfaitement réussie d'ailleurs, s'est prolongée fort tard et tout le monde était à ce point enchanté qu'on a voté, d'acclamation, la proposition d'un second bal pour la mi-carême.

A l'Hôtel-de-Ville, c'était le grand bal de bienfaisance organisé par la municipalité. Les salons étaient décorés à peu près comme l'an dernier. Une mention spéciale doit être faite toutefois pour M. Rayer qui avait disposé la verdure de la façon la plus heureuse.

Les danses ont commencé vers 10 heures et n'ont cessé qu'au jour. Les habits noirs étaient plus, beaucoup plus nombreux que les toilettes ; ces dernières, il n'est pas besoin de l'ajouter, des plus coquettes et du meilleur goût. M. le préfet et M^{me} la préfète étaient présents. La salle de jeu a été très-fréquentée, nous assure-t-on ; tant mieux, la part des pauvres n'en sera que plus belle.

Dimanche, deuxième bal dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, offert par la Société Chorale. Incontestablement, et sans diminuer en rien le succès de celle de la veille, cette fête a été la plus gaie, la plus brillante. On n'y observait pas cette solennité qui jette un certain froid dans les soirées officielles ; personne ne paraissait empressé, chacun était soi-même ; une vraie réunion de famille en un mot.

La salle était trop petite pour contenir les invités. Les dames et les jeunes filles étaient nombreuses et toutes mises avec cette simplicité et coquetterie exquise dont les Parisiennes disent posséder seules le secret.

A 7 heures du matin on dansait encore et, à 9 heures, dame de pique était encore, paraît-il, fort entourée.

Le carnaval n'est pas tout à fait mort. Espérons qu'avec des temps meilleurs, il nous reviendra plus joyeux et plus fol que jamais.

La semaine dernière, les journaux ont annoncé la mort de M. Turgan, décédé

mercredi à Tours, à l'âge de soixante-treize ans.

M. Turgan était un publiciste particulièrement connu par son grand ouvrage : *Les Grandes usines de France*.

M. Turgan s'était d'abord destiné à la médecine ; il fut interne des hôpitaux.

Entré à l'*Evénement*, comme rédacteur scientifique, lors de sa fondation par Victor Hugo en 1848, il remplit les mêmes fonctions au *Bien-être universel*, feuille créée par Emile de Girardin.

M. Turgan entreprit ensuite l'œuvre de vulgarisation scientifique qui fut le but de toute sa vie.

Il quitta le journal qu'il avait fondé sous le titre : *la Fabrique, la Ferme et l'Atelier*, pour prendre, avec M. Paul Dalloz, la direction du *Moniteur universel*, à ce moment journal officiel du gouvernement. Il donna, du reste, sa démission au bout de quelques années.

Outre l'œuvre capitale dont nous parlons plus haut, les *Grandes usines de France*, M. Turgan est l'auteur de plusieurs autres ouvrages.

LE GÉNÉRAL BOULANGER A RENNES

On lit dans le *Petit Rennais* :

« Nous apprenons avec plaisir que le ministre de la guerre a accepté l'invitation du maire de Rennes de venir présider le concours des sapeurs-pompiers. Le général Boulanger a dit à M. Le Bastard qu'il tenait à répondre à l'invitation de sa ville natale. »

« M. le Maire n'a pas rencontré M. le ministre de l'agriculture, à qui il était allé également faire l'invitation de venir à Rennes au moment du concours agricole. »

Pour cause d'agrandissement, la Maison LIVERANI vient de transférer ses Magasins de Chapellerie place de la Bilange, n° 4.

Des maux suivants, lecteurs, je vous saurai guérir :
rhumes invétérés, récents, toux, laryngites,
asthmes, étouffements, mal de gorge, bronchites,
grippes et les autres maux que je vais décrire.
Prenez-vous pris soudain d'oppressions violentes,
enroué, souffrez-vous de crachements de sang,
soachez que contre tous mes effets sont puissants.

Enfermant en mon sein le suc des bonnes plantes,
un malade obtient par moi sa guérison.
Si la chlorose ou... l'anémie est le mal qui domine,
si l'irritation torture sa poitrine,
si que la coqueluche ou phthisie des poumons
s'abatte sur son corps, qu'il vienne à moi.
Des remèdes je suis le meilleur et... le roi.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 103, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN DRAME DE FAMILLE

Oui, il disait cela. Ce qui n'empêchait pas que, sans s'en apercevoir et probablement inconsciemment, chaque fois qu'on lui présentait un jeune homme désireux de se marier et qu'on lui faisait entendre que ce mari-là pourrait bien convenir à sa fille, il lui trouvait toujours quelque défaut physique ou moral qui ne permettait pas d'entamer la négociation : celui-ci était trop jeune, celui-là trop âgé, l'un était protestant, l'autre appartenait à l'armée, quelque autre avait une mauvaise santé, bref, une douzaine au moins s'étaient déjà mis sur les rangs et aucun d'eux n'avait réussi à lui plaire : il est vrai qu'ils n'avaient pas plu davantage à Madeleine, car M. Archambaut n'avait jamais manqué de demander à sa fille, chaque fois qu'un nouveau prétendu s'était présenté :

— Comment trouves-tu ce jeune homme ?

— Oh ! moi, papa, je ne l'ai pas seulement regardé.

— Vraiment !

— Dame ! papa, ça m'est égal que ce monsieur soit bien ou mal.

— Cependant, il faudra bien qu'un jour tu te

décides à te marier.

— Bast ! répondait-elle en riant, ce n'est pas pressé...

— Non... mais...

— A moins que tu ne veuilles te débarrasser de la fille, ajoutait l'espiègle en jetant ses bras autour du cou de son père.

— Oh ! veux-tu bien te taire, méchante enfant !

— Alors nous avons tout le temps d'y songer.

Et elle s'ébattait au milieu de nouveaux éclats de rire.

Il arriva pourtant, malgré la disposition naturelle qu'avait la jeune fille à rire de tout et à plaisanter agréablement, à la grande joie de son père, tous les tourtereaux qui venaient roucouler dans son voisinage, qu'il s'en trouva un qui sortit vaillamment de l'épreuve de la présentation, du moins c'est ce qui semblait résulter de l'avis de Madeleine qui déclara sans hésitation à son père que ce jeune homme était très bien et certainement le mieux de tous ceux qu'on avait reçus depuis le commencement de l'hiver.

Et en disant cela Madeleine ne riait pas, elle était très sérieuse.

C'était la première fois que son père pouvait constater ce fait singulier.

Décidément, M. Edmond Lacroix — c'était le nom du jeune homme — méritait qu'on s'occupât

de lui ; ce fut ce que fit M. Archambaut, qui prit des renseignements minutieux sur lui, sur sa famille, sur ses mœurs, sur ses goûts, et cela, il faut bien le reconnaître, avec l'esprit quelque peu prévenu d'un homme qui cherche bien plus à découvrir, chez celui qui est l'objet de son enquête, une preuve de nature à l'incriminer, que l'existence d'une qualité ignorée.

Cependant, bien qu'il se hâtât le plus lentement possible, il ne faisait que récolter des documents propres à lui donner la meilleure opinion du prétendant et il sentait bien qu'il allait être obligé de prendre une décision favorable à ses intentions matrimoniales, lorsque tout à coup, lui qui jusqu'alors s'était montré si méticuleux, si difficile, sur les conditions qu'il exigeait de la part de qui-conque aspirait à la main de sa fille, se prit de belle amitié pour un nouveau prétendant qui lui parut tout d'abord posséder les aptitudes nécessaires pour faire un excellent mari.

Il lui sembla qu'en donnant sa fille à ce phénix des époux, il accomplirait un devoir tout naturel.

Qui fut bien surprise de ce brusque changement d'idées, ce fut Madeleine.

Tranquille sur le résultat des investigations auxquelles se livrait son père à l'égard d'Edmond, elle l'attendait patiemment ; la jeune fille n'était pas ambitieuse. Edmond Lacroix était un simple

sous-chef de bureau du ministère des finances ; ses appointements, joints à trois mille francs de rente qu'il possédait et les revenus de la dot que M. Archambaut donnait à sa fille, tout cela suffirait amplement à assurer la vie au jeune ménage.

Edmond était doux, rangé, économe, bien élevé.

Madeleine lui trouvait une physionomie tout à fait de son goût.

Pourquoi son père, qui avait reconnu loyalement lui-même que l'ensemble des renseignements qu'il avait obtenus était bon, paraissait-il évincer celui-ci, comme il avait évincé tous les autres ? voilà ce qui préoccupait la jeune fille.

— Ma foi ! dit-elle, tant pis, puisque papa ne me parle plus de monsieur Edmond, je vais lui en parler, moi.

(A suivre.) H. GOURDON DE GENOUILLAC.

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutoute, de la Martinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la boîte contenant un Ananas entier.

